



COMMUNE DE RENNAZ

CONSEIL GENERAL

EXTRAIT

du procès-verbal 16 de la législature 2016-2021
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 4 décembre 2019

Présidence : Monsieur Florian Dutoit
38 conseillères et conseillers présents avec le Président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal 32/2016-2021 relatif à la création de l'Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL) ;
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour et qu'il a été accepté **à main levée par 33 oui, 0 non et 4 abstentions, tel qu'amendé.**

DECIDE

- D'accepter les statuts de l'ASPIHL (Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac) ;
- D'accepter que l'emprunt nécessaire à la construction soit cautionné par les cinq communes selon la répartition établie d'après la clé habitants/élèves relevant des statistiques officielles établies par le SCRIS de fin de l'année précédant l'octroi du permis de construire.

Ainsi délibéré en séance du 4 décembre 2019.

Au nom du Conseil général

Le Président
Florian Dutoit



La Secrétaire
Valérie Teissl